

L'ÉCO-PTZ

L'Éco-PTZ est un prêt à taux zéro accessible sans condition de ressources pour financer des travaux de rénovation énergétique.



CONDITIONS

SITUATION

Être une personne physique, propriétaire occupant ou bailleur, y compris en copropriété.

Être fiscalement domicilié en France.

LOGEMENT



Logement déclaré comme résidence principale et achevé depuis plus de deux ans.

RESSOURCES



Aucune condition de ressources.

OPÉRATIONS FINANÇABLES*

SOIT



Mettre en œuvre au moins une action efficace d'amélioration de la performance énergétique.

- Isolation de la toiture
- Isolation des murs donnant sur l'extérieur
- Isolation thermique des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur
- Isolation des planchers bas

SOIT



Améliorer d'au moins 35 % la performance énergétique globale du logement.

SOIT



Améliorer la performance énergétique du logement ayant ouvert droit à l'aide MaPrimeRénov' ou MaPrimeRénov' Sérénité.

* Article 244 quater U du Code général des impôts.

PERFORMANCES DES TRAVAUX D'ISOLATION**



Rampants de toiture et plafonds de combles possédant une résistance thermique supérieure ou égale à 6 m².K/W



Toitures-terrasses possédant une résistance supérieure ou égale à 4,5 m².K/W



Murs isolés par l'intérieur possédant une résistance supérieure ou égale à 3,7 m².K/W



Murs isolés par l'extérieur* possédant une résistance supérieure ou égale à 3,7 m².K/W
* surface plafonnée à 100 m²

** Article 18 bis de l'annexe IV du Code général des impôts.

MONTANT DU PRÊT

	ACTION SEULE	BOUQUET DE TRAVAUX		ÉCO-PTZ PRIMERÉNOV'	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE
		2 TRAVAUX	3 TRAVAUX OU PLUS		
MONTANT MAXIMAL D'UN PRÊT PAR LOGEMENT	15 000 € (7 000 € pour les parois vitrées)	25 000 €	30 000 €	30 000 €	50 000 €

Éco-PTZ PrimeRénov' : cet éco-prêt permet de financer le reste à charge des travaux de rénovation énergétique éligibles à MaPrimeRénov'.

ÉCO-CONDITIONNALITÉ DES AIDES



L'éco-conditionnalité impose aux particuliers de faire appel à un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour bénéficier des aides financières de l'État dans le cadre de travaux de rénovation énergétique.

RGE



www.filmm.org